

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 07 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le 07 juin à 18 heures 00 le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MUSELIER, Maire

Date de convocation : 31 mai 2022

PRESENTS : Jean-Pierre MUSELIER, Paul LASSET, Jean-Claude LEMOINE, Jérôme MEYNET, Olivier KNIPPING, Joël BARADUC, Muriel PESCADOR, Julien LAPLACE, Stéphanie NEVOLTRY.

ABSENT ET EXCUSE : Elisabeth JACQUART

POUVOIR :

SECRETAIRE : Julien LAPLACE

Ajouts à l'ordre du jour :

Ligne de trésorerie 2022 / 2023

Monsieur le maire nous informe d'une création de ligne de trésorerie pour 2022/2023 faisant suite à celle demandée pour la période 2021-2022 afin de gagner en souplesse sur la gestion du budget. Il demande l'approbation du conseil qui vote à l'unanimité pour.

Vote pour à l'unanimité des présents

🌀 AFFAIRES GENERALES 🌀

1) Approbation des comptes-rendus du 16 mars, du 06 avril et du 20 avril 2022

Monsieur le maire nous demande si après relecture des comptes-rendus des 3 précédents Conseils Municipaux nous avons des remarques. Aucune observations

Approbation des comptes-rendus à l'unanimité.

2) Convention pour le contrôle des poteaux incendie

Monsieur le maire nous fait état de notre équipement en poteaux incendies. A ce jour 2 ont un débit en dessous des autres. Pour les remettre à niveau, les travaux engendreraient d'important frais sur la voirie ce qui reporte à une date ultérieure la planification de ceux-ci. Mais compte tenu de la démographie grandissante à St Myon il est important de mettre à jour cela. Monsieur le Maire nous présente la convention avec la Semerap pour l'entretien de ces poteaux. L'autorisation de signer la convention par Monsieur le maire est soumis au vote, approbation à l'unanimité. Pour information, nous avons changé une borne incendie en face de la maison d'Eric ESPAGNOL, et nous avons créés une borne chemin des Rentières.

Vote pour à l'unanimité des présents

3) Etat de présence pour les élections législatives.

Le dimanche 12 et le dimanche 19 juin auront lieu le 1^{er} et second tour des élections législatives. Monsieur le Maire propose de répartir les différents créneaux pour la tenue des élections.

4) Nouvelle délibération pour city Park :

Monsieur le Maire nous fait le point sur les frais et les différentes subventions pour le projet city stade. A ce jour sur un projet de 75 000 € nous obtenons 18187 € du Conseil départemental, 15 000 € de la région dans le cadre du bonus relance. Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention auprès de l'ANS (Agence National du Sport), pour appuyer notre dossier, des démarches sont faites dans les communes voisines.

Jérôme a vu avec l'école d'Artonne, afin qu'il signe une convention avec la commune pour que les écoliers d'Artonne viennent au City Stade. Cette dernière serait prête à signer. Il faudrait également voir avec les différentes associations de Saint-Myon (Club Loisirs Ensemble, Yoga), de plus la population d'enfants à Saint-Myon est en évolution.

Vote pour à l'unanimité des présents

5) Renouvellement de contrat de Madame BOULLEAU et de Monsieur DELRUE

Pour information, les contrats de travail de Marie-Claire et de Benoît arrivent à échéance le 30 juin 2022, Monsieur le Maire souhaite les renouveler jusqu'au 31 août 2023.

Informations diverses :

Mr le maire nous informe que le conseil régional nous demande la réalisation de documents afin de visualiser les investissements futurs sur la commune. Nous avons notamment 2 bâtiments communaux, la maison Jourde et la maison d'Adèle qui nécessiteront respectivement environ 100 000€ et 30 000€ de travaux.

Monsieur le maire nous informe de la venue de Morge et Chambaron pour établir un schéma des assainissements de la commune. Certaines propriétés non raccordées engendreraient des coûts à la commune si elles veulent "se brancher" au réseau dans le futur car il a été voté chez Morge et Chambaron une modification de la répartition des frais lors d'un raccordement. Effectivement la fouille réalisée serait au frais de la commune. Ces éventuels cas seraient traités au cas par cas.

Madame Elisabeth JACQUART est arrivée à 18h35

Proposition par le CLIC de cours pour les personnes âgées sur l'utilisation de smartphone et ordinateur. Ce Service qui ne serait pas payant et se tiendrait dans la salle du conseil.

Le système Wifi4EU est enfin opérationnel, il a fallu faire des modifications sur l'implantation initial afin d'avoir une bonne couverture sur notre commune.

Le comité des fêtes organisera un repas républicain le 14 juillet 2022

Les travaux de Parret commenceront début juillet 2022

La séance est levée par Monsieur le Maire

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Paul LASSET, 1 ^{er} Adjoint	Jean-Claude LEMOINE 2 ^{ème} Adjoint,	Jérôme MEYNET 3 ^{ème} Adjoint,
Olivier KNIPPING	Stéphanie NEVOLTRY	Elisabeth JACQUART ABS	Julien LAPLACE
Joël BARADUC	Muriel PESCADOR		